



Le contrat conclu par une société en formation est nul

Fiche pratique publié le **29/09/2017**, vu **1182 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Une société en formation étant dépourvue de personnalité morale, est nul le contrat conclu directement par elle et non pour son compte.

La nullité affectant les actes passés par une société dépourvue d'existence juridique est une nullité absolue (Cass. com. 13-12-2005 n° 03-19.429 F-D : RJDA 3/06 n° 266 ; Cass. 3e civ. 5-10-2011 n° 09-70.571 FS-D : RJDA 1/12 n° 52 ; Cass. com. 21-2-2012 n° 10-27.630 F-PB : RJDA 3/12 n° 499).

Il en résulte qu'un cocontractant peut se prévaloir de la nullité d'une convention ainsi conclue et que, celle-ci n'étant pas susceptible de confirmation ou de ratification, son irrégularité ne peut pas être couverte par des actes d'exécution intervenus après l'immatriculation de la société.

Après avoir rappelé ce principe, la cour d'appel de Douai a annulé à la demande d'un fournisseur un contrat de fourniture conclu par une société non immatriculée, donc dépourvue de personnalité morale, et non pour le compte d'une société en formation. Le contrat avait été établi à l'en-tête de la société sans mentionner qu'elle était en cours de formation et sans indiquer que son fondateur agissait pour le compte de celle-ci.

Le signataire d'un contrat doit indiquer expressément s'il agit pour le compte d'une société en formation.

CA Douai 6-7-2017 n°16/02902

[Que deviennent les actes accomplis pour le compte de la société en formation ?](#)

Articles sur le même sujet :

- [Réussir la création de sa SARL](#)
- [Ouvrir un restaurant](#)
- [Créer un gîte ou une chambre d'hôtes](#)
- [Se lancer dans les services à la personne](#)
- [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
- [Se lancer dans les services à la personne](#)
- [Réussir à se faire payer](#)

- [Créer une entreprise : quelles formalités ?](#)
- [Créer une SARL : quelles formalités effectuer ?](#)
- [Créer une SARL : marche à suivre et erreurs à éviter](#)

- [Comment rédiger les statuts d'une SARL ?](#)
- [Les pièges de la SARL à 1 euro](#)
- [Les subventions pour la création d'une SARL](#)
- [Régime fiscal des SARL : quel choix effectuer ?](#)
- [Comment enregistrer les statuts d'une SARL ?](#)
- [En quoi consiste une annonce légale ?](#)
- [Comment faire publier son annonce légale ?](#)
- [Comment réduire le coût de parution de son annonce légale ?](#)
- [Comment libérer un apport en numéraire ?](#)
- [Les obligations fiscales lors de l'année de création](#)
- [Quelles assurances les entreprises doivent-elles souscrire ?](#)
- [Qu'est-ce qu'une assurance « responsabilité civile exploitation » ?](#)
- [Qu'est-ce qu'une assurance « pertes d'exploitation » ?](#)